



« Pratiques foncières dans les cuvettes oasiennes du Niger oriental »

Awa Krou M. B¹., Yamba B²., Ouassa T³. Lebailly Ph⁴.



*Colloque International sur « Préservation et Utilisation durable des cuvettes oasiennes »
Niamey , les 28 et 29 Septembre 2016*

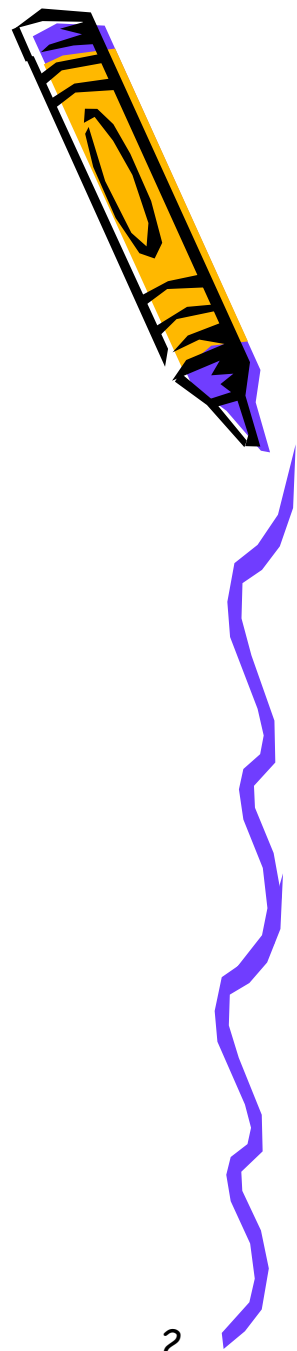
Plan de Présentation

1. Introduction

2. Matériel & méthodes

3. Résultats & discussion

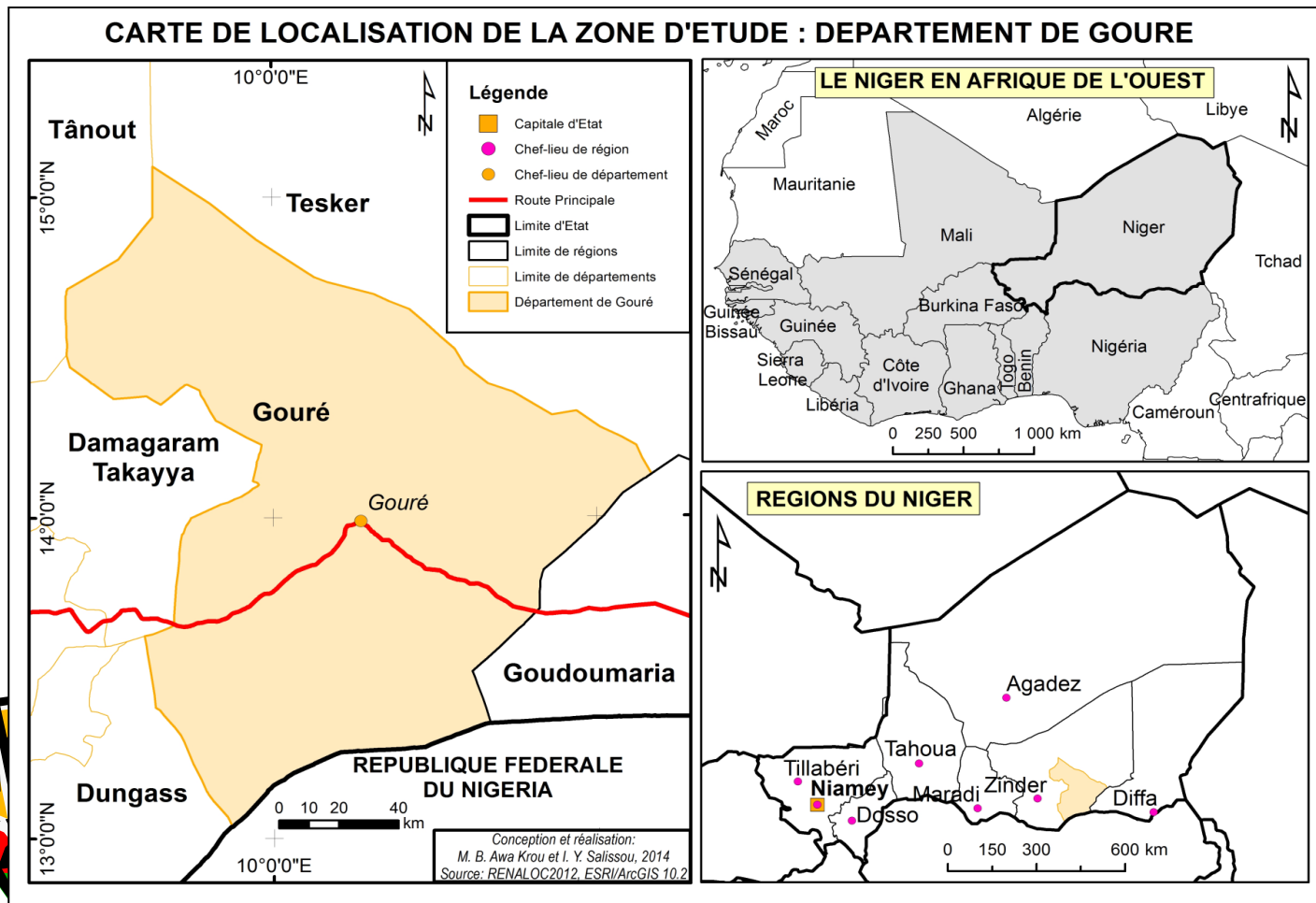
4. Conclusion & Perspectives



1. Introduction

Contexte institutionnel et géographique de l'étude

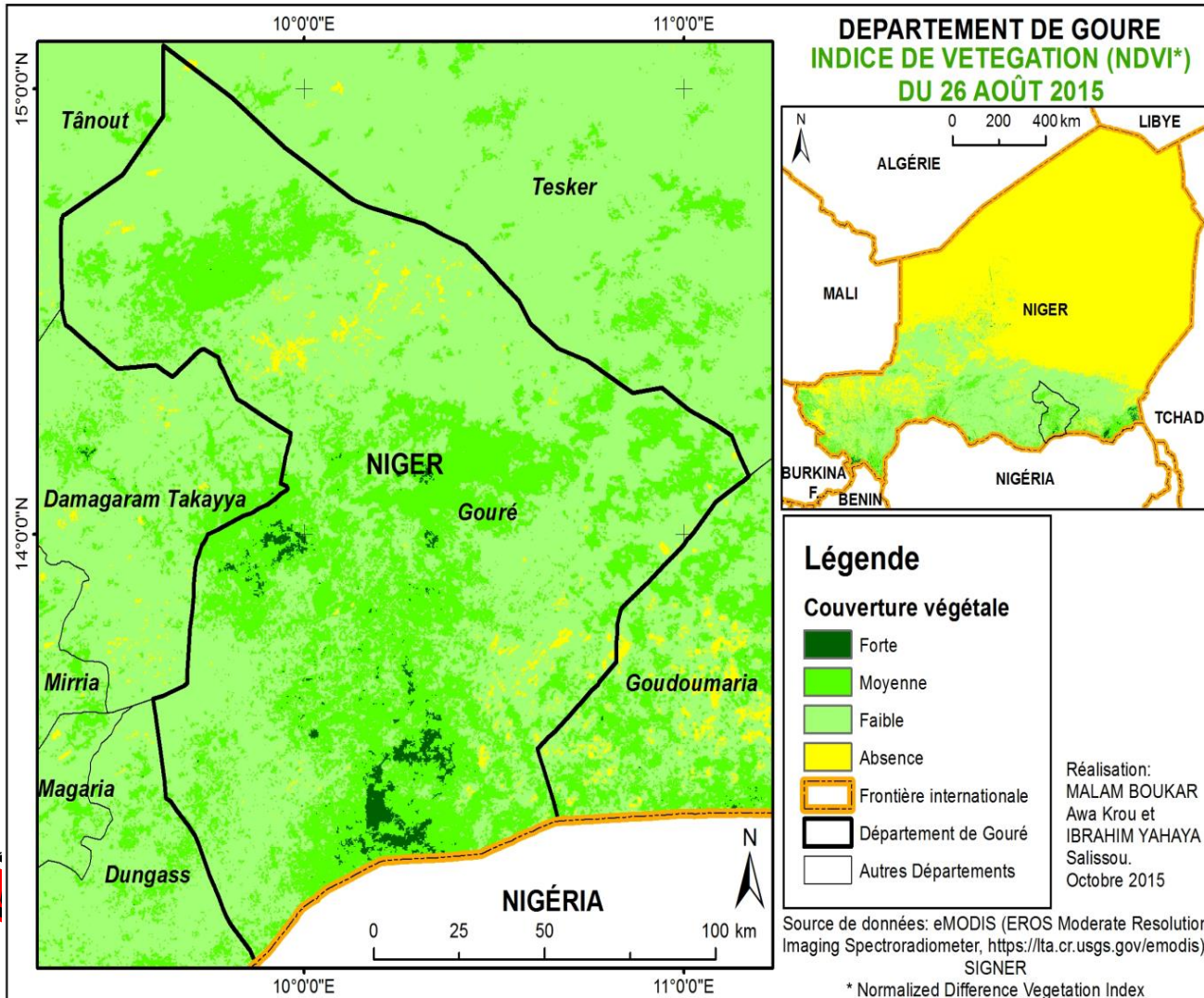
→ Cette étude découle d'une recherche doctorale réalisée dans le cadre du PIC/REC 2-Gouré (financement CUD)



1. Introduction

❖ Contexte environnemental précaire

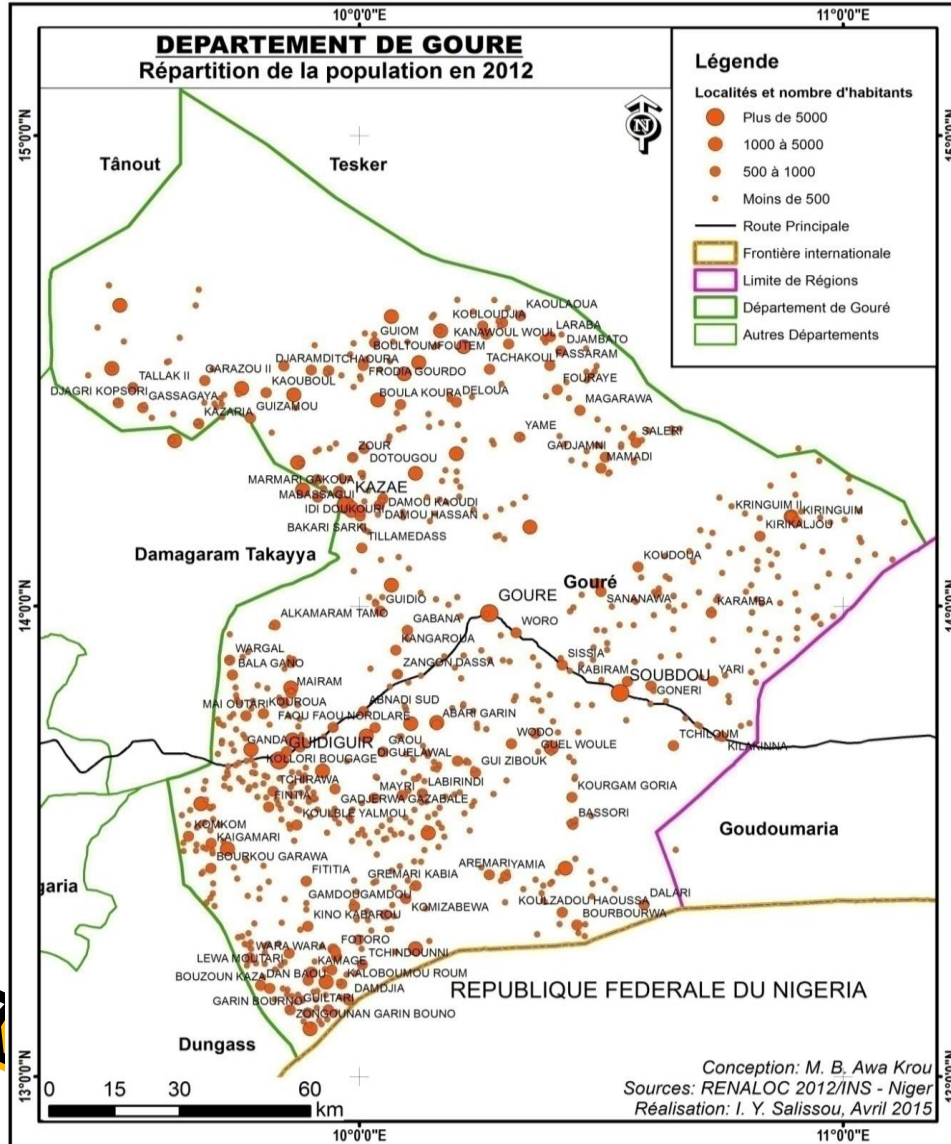
Carte : Etat de la couverture végétale dans le département de Gouré



Plus de 90%
du territoire
est occupé
par les dunes
contre moins
10% de terre
de cuvettes.

1. Introduction

Contexte physique et humain difficile



Augmentation de la population
(Pop X 3 en 30 ans)



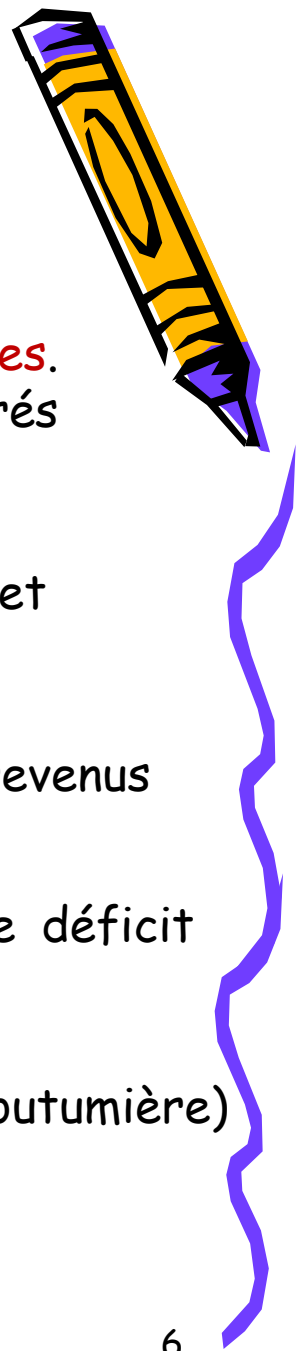
Pression sur les ressources naturelles
(dégradation des terres)



Rétrécissement des espaces « utiles »
Forte pression sur les terres de
cuvettes



1. Introduction

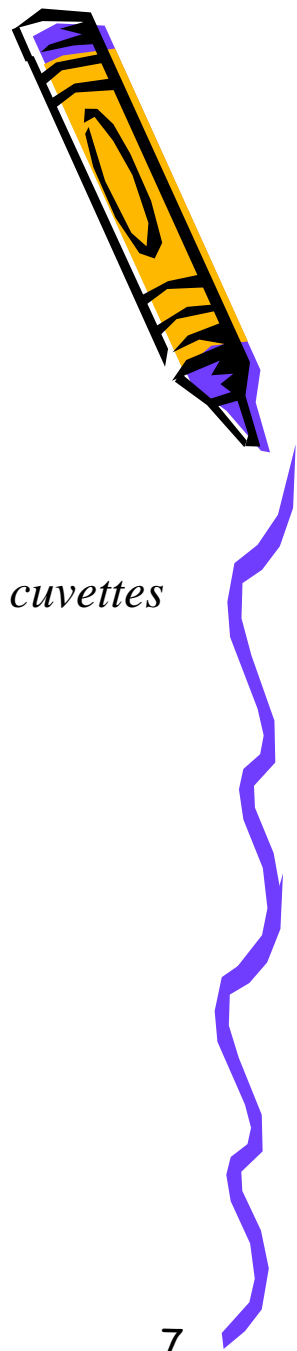


❖ Contexte socio-économique peu favorable

- ✓ **L'agriculture est la principale activité des populations oasiennes.** Sur un total de 396 villages administratifs, 381 sont considérés agricoles, soit un taux de 96,21% (DDA. 2012).
- ✓ **Faible diversification** des activités économiques (l'agriculture et l'élevage sont pratiqués par 99,03%);
- ✓ **Faible participation des femmes** aux activités créatrices de revenus (pratique de la claustration);
- ✓ **Flux migratoire** (entre Octobre et Juin) pour combler le déficit céréalier.
- ✓ **Inopérationnalité des COFO** (Forte influence de l'autorité coutumière)



1. Introduction



*Dans ce contexte physique, environnemental et socio-économique difficile, caractérisé par la recherche des terres « utiles », la question de recherche s'énonce comme suit: « **quelles sont les pratiques foncières dans les cuvettes oasiennes** »?*

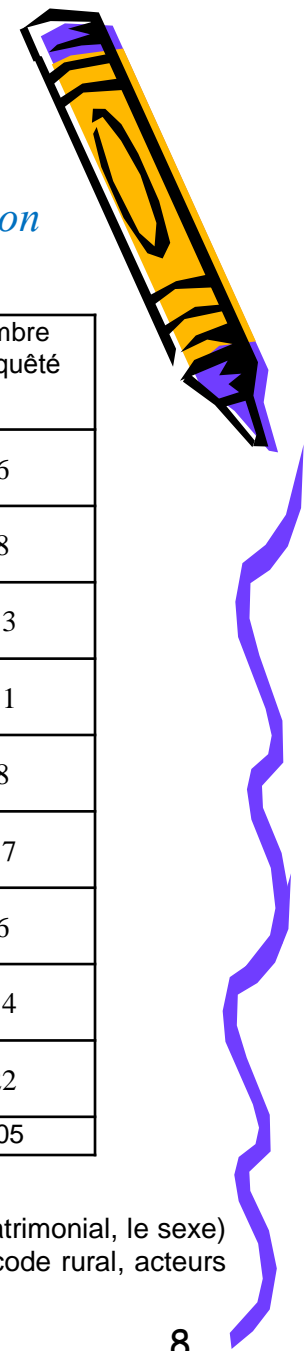
Globalement, l'étude vise à évaluer les pratiques foncières dans les cuvettes oasiennes du département de Gouré;

Plus spécifiquement, il s'agit de:

- ☞ Faire un état des lieux de la législation foncière dans le sud-est nigérien;*
- ☞ Analyser les pratiques foncières dans et autour des cuvettes oasiennes;*
- ☞ Proposer des actions pour une gestion durable des cuvettes oasiennes.*



2. Matériel et méthodes



☞ **Choix des 9 cuvettes**: Trois critères essentiels : *zonage*; *typologie* et *type d'exploitation*

Tableau 2: Caractérisation des différentes cuvettes oasiennes identifiées

N°	Critères de sélection			Nom	Coordonnée géographique	Nombre d'enquête
1	Nord	Nappe > 4m	Pastorale	Daguel	N : 13°50'02" E : 10°44'05"	6
				N'Guaguirguijé	N : 13°46'04" E : 10°45'00"	8
				Goguiné	N : 13°44'02" E : 10°46'04"	13
2	Intermédiaire	1,5m<nappe>4m	Agropastorale	Balla	N : 13°53'08" E : 10°24'08"	11
				Kilakina	N : 13°43'55" E : 10°44'08"	8
				D.Koura	N : 13°41'33" E : 10°45'02"	17
3	Sud	Nappe < 1,5 m	Agricole	N'Guilguidadé	N : 13°42'21" E : 10°45'45"	6
				Iskour	N : 13°23'51" E : 09°59'00"	14
				Gassafa	N : 13°28'06" E : 09°43'36"	22
TOTAL						105



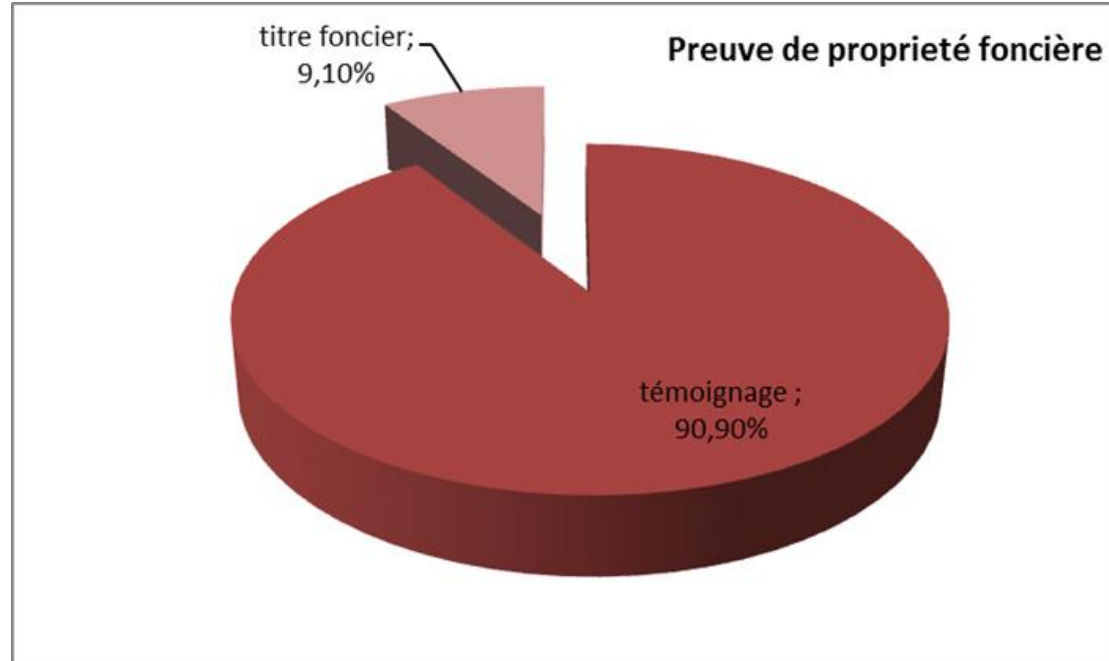
L'enquête des **105 exploitants** a porté sur des **données quantitatives** (l'âge, l'origine, le statut matrimonial, le sexe) et des **données qualitatives** (mode d'accès, conflit, rôle des pouvoirs locaux, connaissance du code rural, acteurs stratégiques, genre).

Les données sont analysées avec le **logiciel SPSS**.

3. Résultats et discussion

❖ Du cadre législatif à la pratique foncière dans les cuvettes oasiennes

Malgré le nouveau contexte national de législation foncière caractérisé par l'installation progressive des commissions foncières de base (Cofob), la pratique foncière dans les cuvettes oasiennes du sud-est nigérien est de type coutumier.

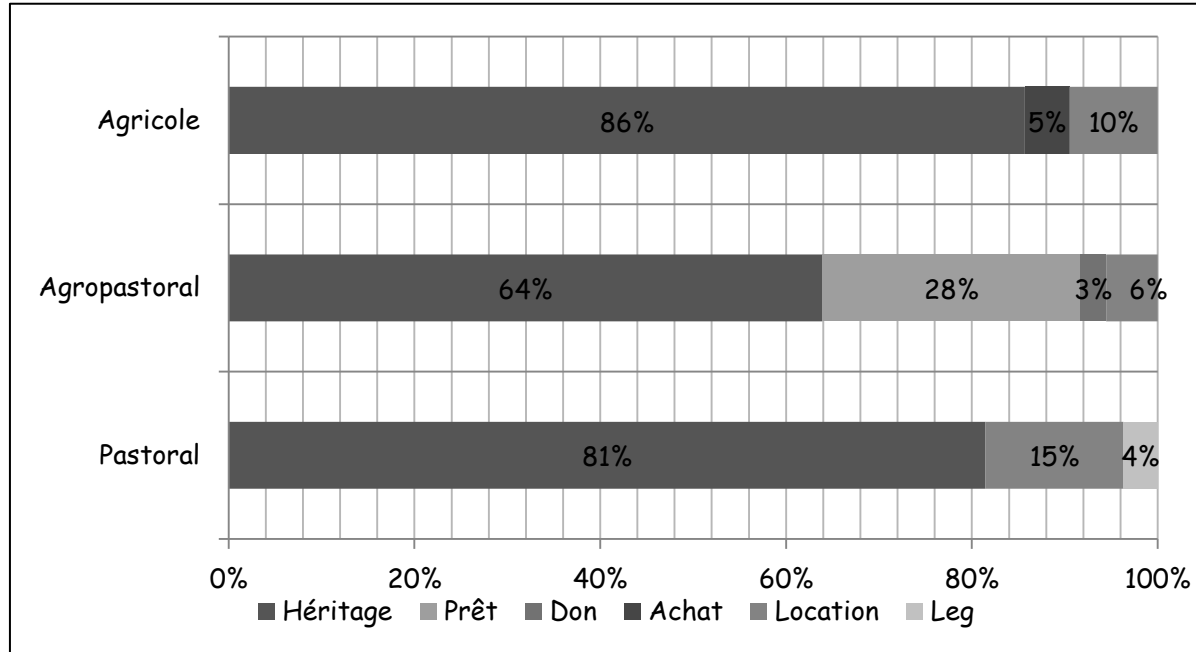


La preuve de propriété se fait quasiment par témoignage.

3. Résultats et discussion



❖ Modes d'accès au foncier dans les cuvettes oasiennes

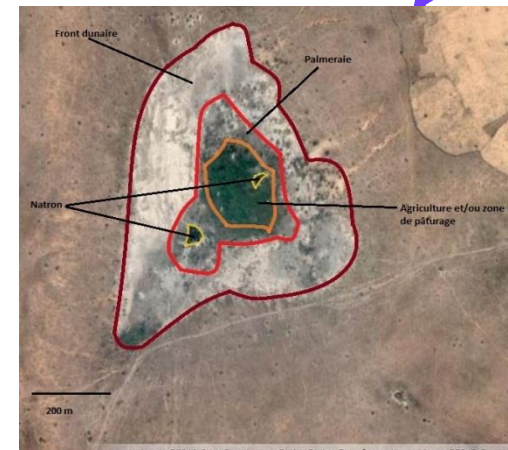


Le mode d'accès à la terre de cuvettes varie d'une auréole à une autre.

Quel que soit le type de cuvette, l'héritage est le mode d'accès le plus répandu (77%) au niveau des auréoles 1 et 3.

Toutefois, dans les cuvettes agropastorales, la terre est prêtée à hauteur de 28%.

En outre, dans la zone pastorale, les femmes ont un accès indirect, à cause de la « **claustration** ».



3. Résultats et discussion

❖ Typologie des conflits fonciers dans les cuvettes oasiennes

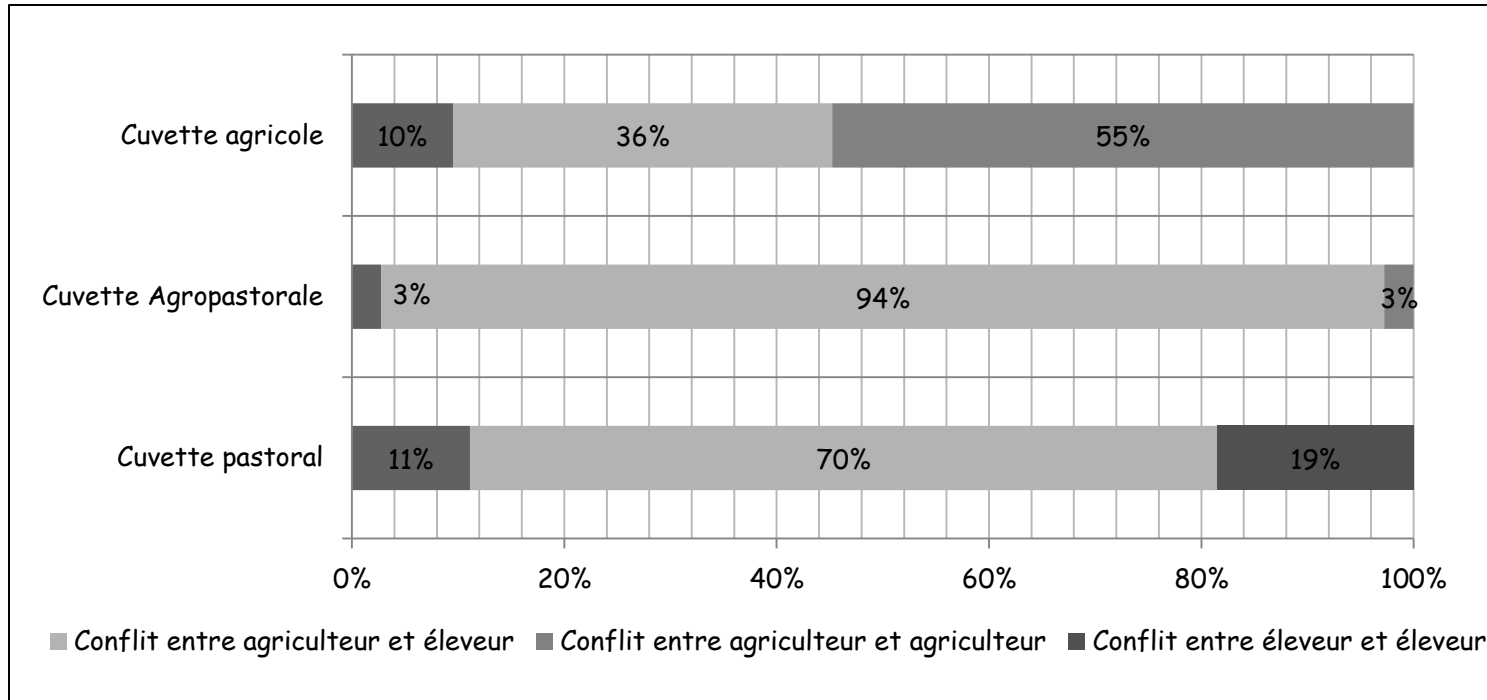


Figure : Types de conflit en fonction des acteurs

Les conflits fonciers dans les cuvettes agropastorales et pastorales sont généralement des conflits entre éleveurs et agriculteurs. Tandis que dans les cuvettes agricoles, un peu plus de la moitié des conflits (55%) sont entre agriculteurs et agriculteurs.

3. Résultats et discussion

❖ Mécanismes de résolution des conflits fonciers

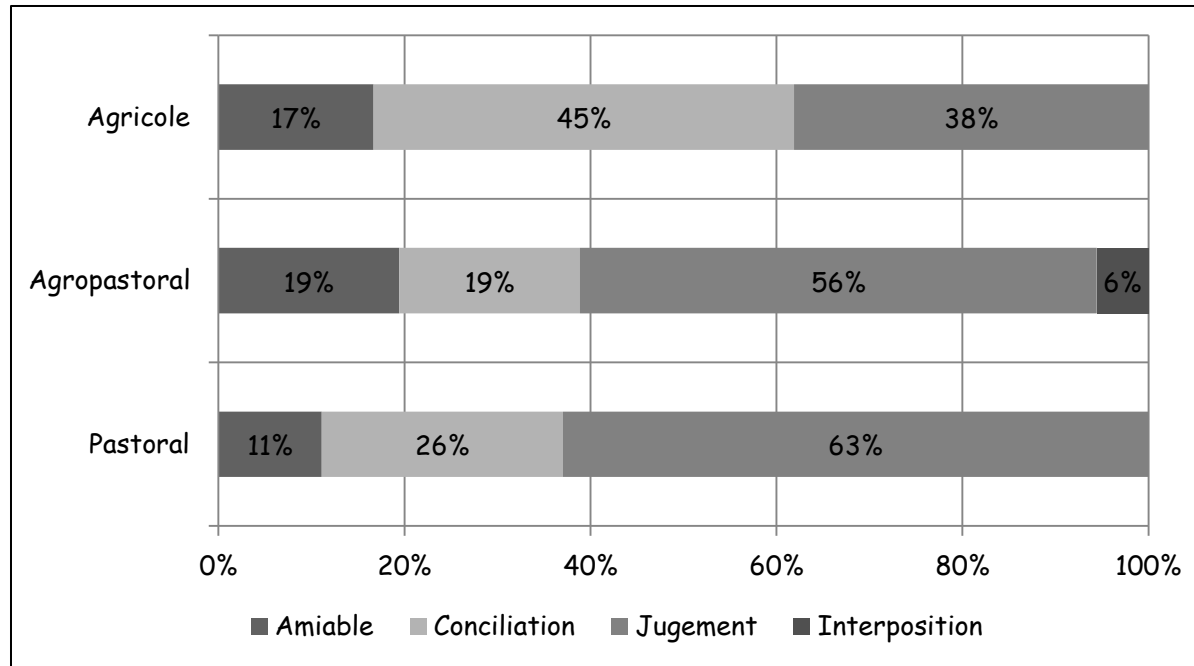


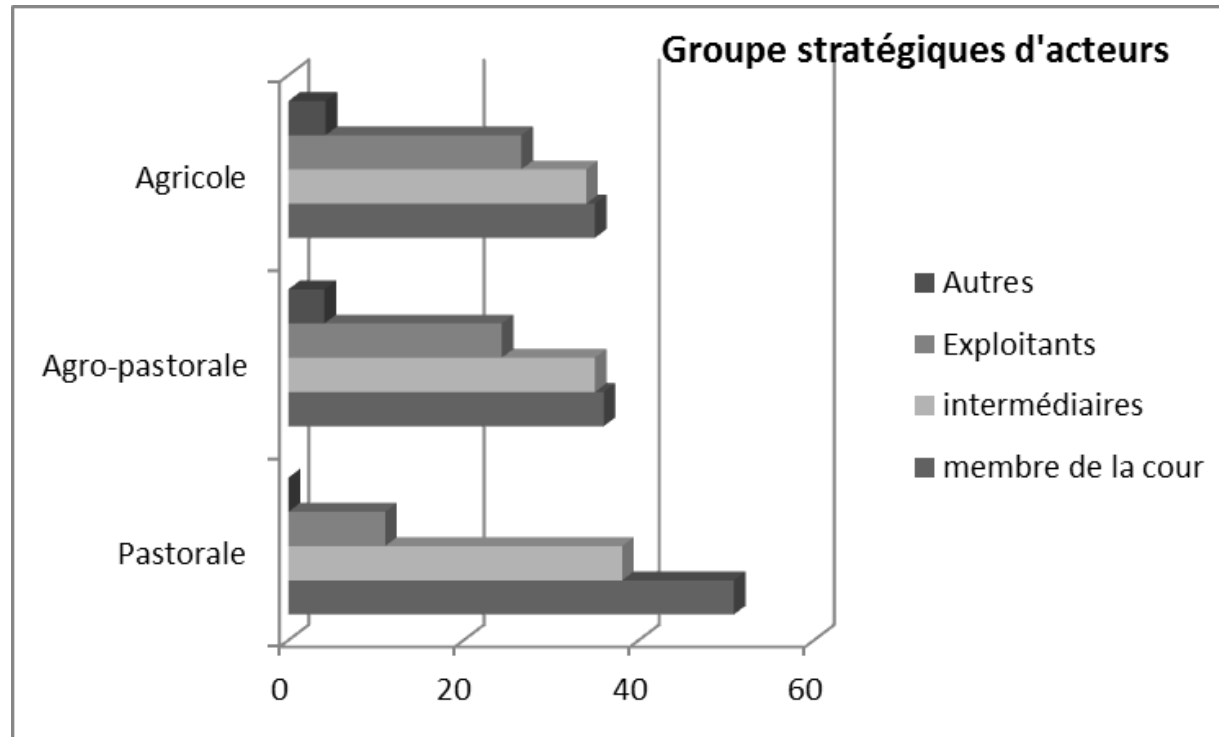
Figure : Mécanismes de résolution des conflits

Si dans les cuvettes agricoles, les conflits sont résolus par la conciliation (45%); ils sont plus réglés en justice pour les cuvettes agropastorales (56%) et pastorales (63%).

L'interposition, règlement « ultime » des conflits, n'a été requise que pour 6% des exploitants des cuvettes agropastorales.

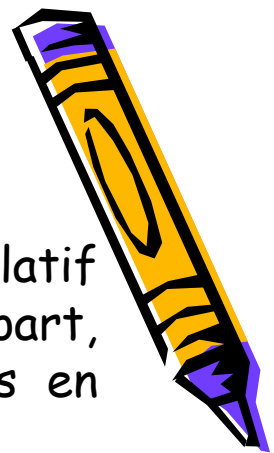
3. Résultats et discussion

❖ Groupes d'acteurs dans la gestion des cuvettes oasiennes



Le groupe d'acteurs le plus stratégique est celui des membres de la cour, car la gestion des cuvettes oasiennes reste le domaine exclusif des chefs traditionnels.

4. Conclusion et perspectives



L'étude démontre d'une part, le potentiel en matière législatif permettant théoriquement de bien gérer le foncier rural et d'autre part, l'ineffectivité et l'inopérationnalisation des commissions foncières en charge de l'application des textes législatifs.

En outre, la vulgarisation des droits fonciers des exploitants n'est pas active. En partie à cause de la pression démographique et du rétrécissement des terres de cuvettes. Du coup, le nombre de conflits est récurrent et majoritaire au sein des agriculteurs et éleveurs.

Enfin, le caractère inégal du droit des femmes devrait faire l'objet d'un approfondissement afin d'identifier les leviers pour lutter contre cette inégalité.



Merci de votre aimable
attention !

